Image not found or type unknown

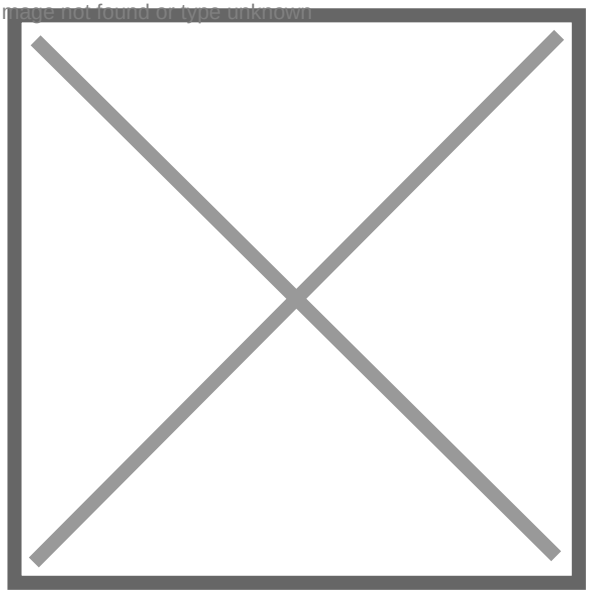

Divorcer d'une personne étrangère, help!

Par **jojojo**, le **01/10/2008** à **14:33**

bonjour,
j'ai décidé hier de divorcer d'avec mon mari étranger, je ne sais pas si c'est utile de préciser les raisons mais en bref j'ai découvert des conversations internet avec cam qu'il a eu il y a quelques mois avec d'autres femmes + inscriptions sur des sites de web cam pornos, je lui ai laissé une chance mais j'ai redécouvert récemment des archives de conversations avec cam qu'une personne mariée n'est pas censé avoir...
ayant perdu tte confiance en lui et n'ayant pas espoir qu'il change, je lui ai parlé de séparation hier, et la discussion était trop houleuse pour pouvoir parler calmement de divorce, je ne sais dc pas encore comment il va se positionner à ce sujet.
nous n'avons pas contracté de contrat de mariage, et sommes en communauté de biens.
le fait est que je suis sure de ma décision, d'où les questions suivantes:
-suis je en faute si je lui demande de quitter l'appartement?
-y'a t-il un moyen de me protéger juridiquement, par exemple s'il contracte un emprunt et retourne ds son pays avant que la demande de divorce soit lancée (je n'ai pas les moyens de la lancer ds l'immédiat)?je ne pense pas qu'il le fera mais je préfère tout envisager.
-doit il rester en France le temps de la procédure?
-est ce qu'une fois que la procédure sera lancée, nous ne serons plus responsables (financièrement par ex) l'un de l'autre?
-nous n'avons pas de compte commun, mais dois je faire une démarche spécifique auprès de notre banque pour signaler la situation?
je suis totalement ds le brouillard, dc si vous avez des conseils à me donner, je suis preneuse!
merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés